



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	16
votants	19

Le mardi 7 mars 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : lundi 27 février 2023

DELIBERATION

N° 20/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Acquisition d'un terrain
situé quartier Ciaus

ABSENTS : Karine BOETTI, Geneviève IDDA, André IPERT.

ONT DONNÉ POUVOIR : Karine BOETTI à Thierry GUIDO, Geneviève IDDA à Isabelle IDDA, André IPERT à Michel BRAUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune souhaite acquérir un terrain situé au quartier CIAUS pour un montant de 63 000 € et cadastré comme suit :

- Parcelle K 908 (4 812 m²)
- Parcelle K 494 (1 518 m²)

Considérant que les parcelles objet de la présente délibération constituent un terrain de 6 330 m² situé quartier Ciaus à Breil-sur-Roya, l'acquisition de ces parcelles permettra de porter des projets de développement et d'aménagement source d'attractivité du territoire.

La Commune souhaite donc engager les démarches d'acquisition de ces biens sis sur les parcelles K 908 et K 494.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la procédure d'acquisition.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure d'acquisition des parcelles K 908 et K 494 pour un montant total de 63 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous les actes et documents afférents.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE



Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN